



Strasbourg, 30 mars 2021  
[tpvs02f\_2021.docx]

T-PVS(2021)02

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE  
AND NATURAL HABITATS

**GROUPE DE TRAVAIL  
VISION ET PLAN STRATEGIQUE  
POUR LA CONVENTION DE BERNE A L'HORIZON 2030**

**1ère réunion** (*virtuelle*)

**Mardi 23 mars 2021, 13h30 – 17.30 (CET)**

---

**Rapport de réunion**

**1. Tour de Table**

La Secrétaire de la Convention de Berne ouvre la réunion, souhaite la bienvenue aux participants et procède à un tour de Table.

**2. Nomination du/de la Président(e)**

**M. Simon Mackown**, Responsable de la politique de rétablissement et de réintroduction des espèces, Equipe nationale de la biodiversité et de l'ivoire, Division de la vie sauvage, Defra, Royaume-Uni et correspondant national du Royaume-Uni pour la Convention de Berne, propose sa candidature. En l'absence d'autres candidats et d'objections, M. Mackown est nommé Président à l'unanimité.

**3. Historique du mandat sur l'élaboration d'une Vision et d'un Plan stratégique pour la Convention et les objectifs du Groupe de travail**

Le Secrétariat rappelle le processus d'élaboration d'une Vision et d'un Plan stratégique pour la Convention de Berne, lancé en 2019 mais d'abord reporté à la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent pour prendre en compte les conclusions de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), initialement organisée en 2020. Cette dernière ayant été reportée en raison de la pandémie de covid-19 le 40<sup>e</sup>

Comité permanent a décidé, afin d'éviter tout retard supplémentaire, de charger ce Groupe de travail lancer le processus et de présenter à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité permanent un projet de Vision et de Plan stratégique pour adoption éventuelle (Mandat: [T-PVS/inf\(2020\)08rev](#)). Outre les instruments pertinents existant au niveau national, européen et international et les documents d'orientation que la Convention de Berne a élaborés seule ou dans le cadre de collaborations, adoptés et mis en œuvre, ce texte doit tenir compte de la Stratégie de l'Union européenne (UE) pour la biodiversité adoptée en 2020, ainsi que des éventuelles conclusions de la COP de la CDB qui doit désormais se réunir en octobre 2021. Cette tenue tardive de la COP pourrait amener à réviser le projet de Vision et de Plan stratégique de Berne après sa présentation au 41<sup>e</sup> Comité permanent.

Le Secrétariat souligne également le calendrier fixé pour l'élaboration du projet de Vision et de Plan stratégique. Suite à une question sur la composition du Groupe de travail, il est confirmé que le mandat du Groupe l'autorise à accepter de nouveaux membres même après cette première réunion.

#### **4. Résumé des orientations stratégiques antérieures adoptées dans le cadre de la Convention**

M. Dave Pritchard, consultant indépendant chargé d'élaborer la Vision et le Plan stratégique, rappelle brièvement les précédentes orientations stratégiques adoptées par la Convention, qui ont été diffusées auprès des participants avant la réunion. Plusieurs déclarations et une résolution ont été élaborées par le passé, mais rien de comparable au présent document de Vision et Plan stratégique n'a jamais été réalisé, pas plus qu'un suivi ou une évaluation exhaustifs.

Le Secrétariat présente également aux membres les faits nouveaux concernant le futur mécanisme de financement de la Convention, une question en lien étroit avec les travaux de ce Groupe. Le Groupe de travail intersessions sur les finances s'est réuni le 3 février, et le Groupe de rapporteurs sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement (GR-C) s'est réuni le 18 mars. Même si aucune décision définitive n'a encore été prise, il serait important de suivre l'évolution de la situation du financement dans la perspective des travaux de ce Groupe. Par ailleurs, les questions environnementales bénéficient actuellement d'une attention particulière au Conseil de l'Europe, comme l'indique l'inscription de la dégradation de l'environnement et du changement climatique, qui figurent pour la première fois dans les priorités stratégiques quadriennales de l'Organisation, et il faut profiter de cette dynamique.

Au cours de la discussion, les membres font observer que la Convention de Berne a jadis plus étroitement collaboré avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), et qu'il est indispensable qu'elle retrouve sa place dans l'agenda international des questions environnementales, même s'il ne s'agit que d'un traité régional. Par rapport aux orientations stratégiques précédentes, une différence est que la prise de conscience des problèmes d'environnement et de la crise de la diversité biologique est plus vive que jamais, et s'intensifie d'année en année, et il importe donc que la Convention de Berne trouve son créneau parmi les nombreuses autres organisations qui traitent désormais de ces questions, qu'elle consolide les synergies et en crée de nouvelles.

#### **5. Discussion**

M. Pritchard présente le document d'orientation qu'il a préparé pour la réunion ([T-PVS/Inf\(2021\)09](#)). Outre les chapitres relatifs aux points antérieurs de l'ordre du jour, il cible les trois grands points de discussion suivants: objectif de la Vision et Plan stratégique, approches potentielles de son élaboration, et éléments envisageables.

- **Objectif de la nouvelle « Vision et Plan stratégique » – quel est le but à atteindre? Quelles sont les opportunités?**

Au cours de la discussion, il ressort que la Convention de Berne est reconnue pour son approche dynamique et pratique, avec des actions concrètes et des résultats sur le terrain, surtout dans le cadre de son système des

dossiers et des expertises sur les lieux. Cet aspect, ainsi que sa démarche unique de coopération avec toutes les parties concernées et de forum pour la société civile, la singularisent par rapport aux autres conventions. Cette approche devrait donc être conservée et renforcée à l'avenir. La Vision et Plan stratégique doit viser l'objectif de renforcer les outils existants plutôt que d'inventer divers nouveaux instruments ou idées, notamment parce que la multiplication des thèmes traités peut diluer les progrès tangibles. Il faut en particulier intensifier les encouragements adressés aux Parties contractantes afin qu'elles appliquent les recommandations et règlent les dossiers.

Il est rappelé que les Articles 1 et 2 de la Convention<sup>1</sup> définissent déjà les grands objectifs du traité et qu'ils devraient servir de point de départ à la Vision. Il faudra toutefois étudier de plus près comment aligner le langage du traité (« sauvegarde » et « maintien des populations ») sur une vision conforme à l'actuelle ambition mondiale de « rétablissement » et de « restauration » (UE, CDB, décennie de l'ONU pour la restauration, ...). Il est également important de bien distinguer la stratégie de la planification, et les objectifs (quoi) des actions (comment).

En outre, la « Vision et Plan stratégique » doit rester un instrument indépendant, qui se singularise par rapport à d'autres stratégies (Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CMB) de la CDB) tout en s'inspirant de certains de leurs objectifs ou en s'alignant dessus le cas échéant. Elle vise à servir d'outil d'orientation pour les Parties contractantes, le Secrétariat et les autres parties prenantes, tout en se présentant comme une déclaration utile dans la communication avec les autres organisations. Elle doit rester accessible et mesurable ; enfin, il est suggéré que la Vision pourrait s'aligner sur le calendrier du CMB à l'horizon 2050, avec des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030.

#### **– Approches potentielles de l'élaboration de la Vision et Plan stratégique**

Au cours de la discussion, plusieurs membres proposent de rédiger le texte en deux parties, la première exprimant une déclaration politique à haut niveau pour la Vision – il est même suggéré de s'inspirer de la CDB et d'inviter les Chefs d'État à signer cette déclaration, qui se transformerait alors en engagement à haut niveau pour les Parties contractantes. La deuxième partie inclurait le Plan stratégique reprenant les objectifs opérationnels et techniques et les actions correspondantes. Il est également recommandé de veiller à ce que le texte soit globalement bref et utilise un langage simple et compréhensible par toutes les parties prenantes. Cette simplicité suppose également que la Stratégie soit facile à évaluer et à comparer avec d'autres, car les exercices de rapports sont une charge pour les Parties contractantes, ce qui suggère également une harmonisation avec les rapports demandés par l'UE.

Il est en outre proposé prendre la Convention comme point de départ de la rédaction d'un texte qui pourrait ensuite être aligné sur le texte de la CDB et de l'UE. Les Objectifs de développement durable (ODD) constituent une autre référence mondiale dont le texte devrait aussi pouvoir s'inspirer.

#### **– Éléments envisageables pour l'élaboration de la 1<sup>e</sup> version de la Vision et Plan stratégique**

Le Secrétariat présente des représentations visuelles du schéma de fonctionnement de la Convention de Berne, ainsi que des synthèses des stratégies de la CDB et de l'UE. Le groupe procède ensuite à un exercice de réflexion qui invite les membres à soumettre de brèves déclarations sur deux aspects : les points forts de la Convention de Berne et ses priorités à l'horizon 2030. Globalement, il ressort de l'exercice que l'approche et les outils de la Convention sont toujours considérés comme très pertinents et devraient être renforcés afin de mieux relever les défis présents et futurs dans le cadre de son mandat.

---

<sup>1</sup> <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions>

Les membres mentionnent notamment le système des dossiers, le Réseau Emeraude et la mobilisation des parties prenantes (forum, approche participative) comme étant les principaux points forts. Ces trois mêmes éléments figurent parmi les priorités futures aux côtés du renforcement du suivi et de la mise en œuvre (système de conformité, des rapports meilleurs et plus systématiques), la communication et la visibilité, les synergies/la collaboration avec d'autres organisations, les synergies entre la diversité biologique et d'autres secteurs, la lutte contre le changement climatique et les solutions fondées sur la nature, la restauration et le rétablissement, les rapports avec les droits de l'homme (services des écosystèmes), le renforcement du Diplôme européen, les plans d'action par espèces, une approche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics, la nécessité de garantir un financement suffisant à la Convention, la mise à jour des annexes et l'harmonisation avec les approches de l'UE (sans oublier que les Parties contractantes ne sont pas toutes membres de l'UE). La liste complète des points forts et priorités figure en Annexe III.

## **6. Prochaines étapes**

M. Pritchard présente les prochaines étapes proposées pour le Groupe de travail. Les membres conviennent de l'importance de disposer d'un projet de Vision avant d'aborder les détails du document opérationnel, le Plan stratégique, et suggèrent donc de distinguer légèrement le traitement de ces deux aspects. Le consultant est donc chargé d'élaborer un projet de vision et un avant-projet pour le reste du texte, à soumettre au Groupe de travail pour la fin du mois d'avril en vue des consultations en ligne.

Il est également suggéré qu'en fonction du projet de texte et des retours des membres, on pourrait envisager soit de réduire le nombre de membres pour constituer un Groupe de travail restreint, chargé de collaborer plus étroitement et plus activement avec le consultant à l'élaboration du document; de subdiviser le Groupe de travail en plusieurs sous-groupes thématiques. Cette intensification du processus pourra dépendre de la disponibilité du Président, du consultant et des membres des sous-groupes, ainsi que de la capacité du Secrétariat à organiser des réunions supplémentaires dans les délais impartis. Il faudra malgré tout que le Groupe de travail se réunisse une deuxième fois au complet, comme prévu, en juin/juillet. Une feuille de route révisée est présentée en Annexe II.

## **7. Questions diverses**

Néant. Le Président remercie les participants pour leur participation active et productive et le consultant et le Secrétariat pour leur préparation de la réunion, et clôt la réunion.

**Annexe I: Liste des participants**  
(par ordre alphabétique anglais)

Parties contractantes	Nom et Fonction
République tchèque	<p><b>Mme Eliška ROLFOVÁ</b> Unit of International Conventions Department of Species Protection and Implementation of International Commitments Ministry of the Environment</p> <p><b>M. Jan BROJÁČ</b> Ministry of the Environment</p> <p><b>M. Jan PLESNIK</b> Nature Conservation Agency</p>
Estonie	<p><b>Mme Merike LINNAMÄGI</b> Senior Officer Nature Conservation Department Ministry of the Environment</p>
Géorgie	<p><b>Mme Mariam SULKHANISHVILI</b> Biodiversity and Forestry Department Biodiversity Division Ministry of Environmental Protection and Agriculture</p>
Monaco	<p><b>Mme Céline VAN KLAVEREN - IMPAGLIAZZO</b> Chef de Division Département des Relations Extérieures et de la Coopération Ministère d'Etat</p>
Norvège	<p><b>M. Andreas SCHEI</b> Senior Advisor Norwegian Environment Agency</p>
Pologne	<p><b>Mme Ewa PISARCZYK</b> Chief specialist Nature Management Department General Directorate for Environmental Protection</p>
Portugal	<p><b>M. Mário REIS</b> Head of the Conservation and Monitoring Division (DCM) Department of Nature Conservation and Biodiversity (DCNB) Institute of Nature Conservation and Forests (ICNF)</p> <p><b>M. João TIAGO NUNES</b> Institute of Nature Conservation and Forests (ICNF)</p>
Slovénie	<p><b>Mme Katja VRTOVEC</b> Nature Conservation Division Ministry of the Environment and Spatial Planning</p>
Suisse	<p><b>M. Norbert BÄRLOCHER</b> Head of Rio Conventions (climate, biodiversity)</p>

	International Affairs Federal Office for the Environment
<b>Turquie</b>	<b>M. Emrah BOZKAYA</b> General Directorate of Nature Conservation and National Parks Ministry of Agriculture and Forest
<b>Royaume-Uni</b>	<b>M. Simon MACKOWN</b> Head of Species Recovery and Reintroductions Policy National Biodiversity and Ivory Team Wildlife Division, Defra
<b>Observateurs</b>	<b>Nom et Fonction</b>
<b>CEE Bankwatch Network</b>	<b>Mme Andrey RALEV</b> Biodiversity Campaigner Czech Republic
<b>EUROPARC Federation</b>	<b>Mme Carol RITCHIE</b> Executive Director Germany
<b>FACE European Federation for Hunting and Conservation</b>	<b>Mme Sabrina DIETZ</b> Wildlife Policy Officer Belgium  <b>M. Matt ELLIS</b> Head of Science and Research at BASC
<b>IAF International Association for Falconry and Conservation of Birds of Prey</b>	<b>M. Gary Timbrell</b> IAF CEO Belgium
<b>IENE Infra Eco Network Europe</b>	<b>M. Tony SANGWINE</b> IENE Board member United Kingdom
<b>MEDASSET Mediterranean Association to Save the Sea Turtles</b>	<b>Mme Liza BOURA</b> Programmes Officer Greece
<b>Planta Europa</b>	<b>Mme Erika PENZESNE KONYA</b> Vice-Chair France
<b>Pro Natura - Friends of the Earth</b>	<b>M. Friedrich WULF</b> Head, International Biodiversity Policy Switzerland
<b>Consultant indépendant</b>	<b>Nom et Fonction</b>
	<b>M. David E. Pritchard</b> United Kingdom

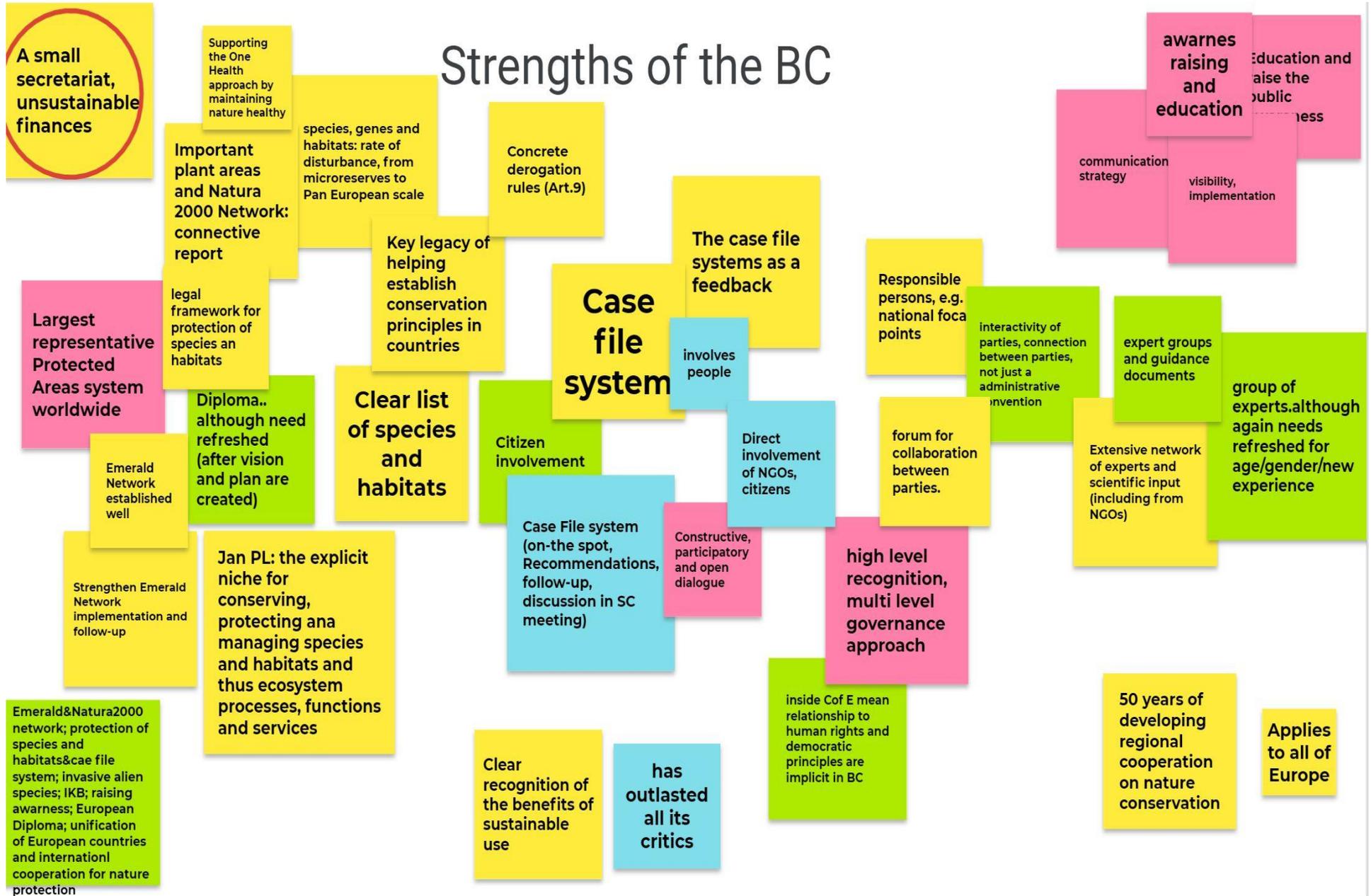
<b>Secrétariat du Conseil de l'Europe</b>	<b>Nom et Fonction</b>
	<p><b>M. Gianluca SILVESTRINI</b> Chef de la Division Biodiversité</p> <p><b>Mme Ursula STICKER</b> Secrétaire de la Convention de la Berne</p> <p><b>M. Marc HORY</b> Convention de Berne - Responsable de projets</p> <p><b>Mme Nadia SAPORITO</b> Convention de Berne - Chargée de projets junior</p> <p><b>M. Eoghan KELLY</b> Convention de Berne - Assistant projets</p> <p><b>Mme Helena ORSULIC</b> Convention de Berne - Assistante secrétariale</p>

## Annexe II: Feuille de route révisée

<b>Projet de feuille de route 2021 pour l'élaboration d'un projet de Vision &amp; plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030</b>	
<b>1<sup>ère</sup> réunion du Groupe de travail</b> , définition des éléments du projet de Vision et Plan stratégique	23 mars (en ligne)
<b>1<sup>ère</sup> réunion du Bureau</b> : faire part aux membres du Bureau des premières mesures prises	14-15 avril (en ligne)
<b>Canevas comprenant un projet général de « déclaration de vision »</b> à diffuser auprès de tous les membres par email	Fin avril
Prise en compte du projet de texte et des retours des membres ; <b>envisager de subdiviser en sous-groupes</b> pour développer le projet	Mai
<b>Développement du 1<sup>er</sup> projet de Vision et Plan stratégique</b> en tenant compte des observations du Groupe de travail, du Bureau et du Secrétariat	Pour début juin
<b>2<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail</b> pour examiner le 1 <sup>er</sup> projet de Vision et Plan stratégique	Pour juin (en ligne, date à confirmer)
<b>Développement du 2<sup>e</sup> projet de Vision et Plan stratégique</b> en tenant compte des observations du Groupe de travail et du Secrétariat	Pour début août
<b>2<sup>e</sup> réunion du Bureau</b> : soumettre le 2 <sup>e</sup> projet de Vision et Plan stratégique aux membres du Bureau	15-16 septembre (en ligne, à confirmer)
<b>Intégrer</b> les observations du Bureau et <b>finaliser le 2<sup>e</sup> projet de Vision et Plan stratégique</b>	<b>Pour mi-septembre</b>
Envoyer le projet de Vision et Plan stratégique à la <b>traduction française</b>	Pour fin septembre
<b>Publier le projet de Vision et Plan stratégique</b> sur le site Internet du 41 <sup>e</sup> Comité permanent	Pour le 30 octobre
Présenter le projet de Vision et Plan stratégique à la <b>41<sup>e</sup> réunion du Comité permanent</b> pour examen et adoption éventuelle	30 novembre-3 décembre (en ligne/hybride/présentiel, à confirmer)
<b>Reviser le projet de Vision et Plan stratégique</b> sur la base des conclusions de la discussion au sein de Comité permanent	Pour le 2 décembre (ou début 2022, selon le retour d'informations du Comité permanent)
Si l'adoption du cadre mondial post-2020 pour la biodiversité intervient pendant/après le 41 <sup>e</sup> Comité permanent: réexaminer et, le cas échéant, réviser la Vision et Plan stratégique proposée après le Comité permanent.	Début 2022

### Annexe III: fruit de la séance de réflexion des membres

# Strengths of the BC



# Priorities to 2030

